



**Arrêté individuel d'alignement –  
Parcelle cadastrée section AB n°757-  
937-940-942**

**Mairie de CERBERE  
66290**

Tél. 68.88.41.85  
Fax. 68.88.47.64

**N° 008/2020**

Le Maire de la Commune de CERBERE ;  
VU la demande de Maitre Nicolas RIBOT domicilié à PERPIGNAN – 110 rue André Chouraqui, en date du 24 janvier 2020 sollicitant pour le compte des consorts Trois Moulins Habitat, l'alignement de la propriété cadastrée section AB n° 757-937-940-942, sise à CERBERE, La Ville;  
VU le code de la voirie routière et notamment les articles L 112-1 à L 112-7, L 115-1 à L 115-8 et L 141-2 à L 141-7, R 112-1 à R 112-3, R 115-1 à R 116-2 et R 141-1 à R 141-10  
VU le code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 à L 2213-6 portant réglementation sur la conservation et la surveillance des voies communales  
VU la loi n° 82-213 du mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU l'état des lieux,

**ARRETE**

**Article 1** : L'alignement de la propriété cadastrée section AB n°757-937-940-942 située en bordure de la rue des Oliviers défini suivant l'état de fait matérialisé sur le plan ci-annexé par un trait souligné en rouge.

**Article 2** : Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire d'obtenir l'autorisation d'édifier une clôture ou de permis de construire prévu par le code de l'urbanisme.

**Article 3** : Le présent arrêté n'est donné que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Fait à Cerbère, le 30 janvier 2020.

Le Maire  
  
Jean-Claude PORTELLA  


*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage. Il peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

**Certifié exécutoire**

Affiché le  
Notifié le

Département :  
Pyrénées Orientales

Commune :  
CERBERE

Section : AB  
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 21/01/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PERPIGNAN  
24 avenue de la Côte Vermeille TSA  
10009 66961  
66961 PERPIGNAN Cedex 9  
tél. 0468664132 -fax 0468661516  
cdif.perpignan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

